



COMMISSION LOCALE DE L'EAU SAGE DU BASSIN VERSANT DE LA SARTHE AMONT

SÉANCE PLENIERE DU 8 OCTOBRE 2019
Villaines-la Juhel

COMPTE-RENDU DE SÉANCE

L'an deux mille dix-neuf, le 8 octobre à neuf heures et trente minutes, la Commission locale de l'eau du bassin versant de la Sarthe amont s'est réunie dans la salle polyvalente de Villaines la Juhel, sous la présidence de Monsieur Pascal DELPIERRE.

ORDRE DU JOUR :

1. Proposition de validation du CR de la CLE du 14 mars 2019
2. Échanges et définition des objectifs de la CLE pour la feuille de route de l'Agence de l'Eau
3. Présentation et définition des indicateurs nécessaires à l'évaluation du SAGE via son tableau de bord
4. Présentation des projets de l'appel à projets du CRBV
5. Retours concernant la mise en œuvre de la gestion coordonnée sur Sarthe amont et le travail d'étude sur la gouvernance GEMAPI

ÉTAIENT PRESENTS OU REPRÉSENTÉS

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (15 voix délibératives)

Présents (13) :

1. M. Pascal DELPIERRE, Maire de St-Leonard-des-Bois (72) - Président de la CLE
2. M. Daniel LENOIR, Conseiller départemental de la Mayenne (53) - Vice-Président de la CLE
3. M. François TOLLOT, Conseiller municipal d'Alençon (61) – Vice-président de la CLE
4. Mme Véronique CANTIN, Conseillère départementale de la Sarthe (72)
5. M. Joel DEMARGNE, Maire-adjoint de Saint Denis sur Sarthon
6. M. Michel GUY, Conseiller municipal de la Guierche (72)
7. M. Gérard MORICE, Conseiller municipal de St-Pierre-des-Nids (53)
8. M. Claude CHATONNAY, Maire-adjoint de Coulaines (72)
9. M. Philippe COUSIN, Maire-adjoint de Saint-Pavace (72)
10. M. Maurice VAVASSEUR, Maire de Ballon-Saint-Mars (72)
11. M. Philippe GAGNOT, Président du SIAE du bassin de l'Orne Saosnoise (72)
12. M. Francis BERARD, Président du Syndicat du bassin de la rivière Haute Sarthe (61)
13. M. Patrick COUSIN, Vice-président du Syndicat Départemental de l'eau de l'Orne

Mandats (2) :

1. M. Bertrand ROBERT avait donné mandat à M. TOLLOT
2. Mme Annie REMOND avait donné mandat à M. DELPIERRE
(Mme Béatrice METAYER avait donné mandat à M. HERBRETEAU (absent, donc non recevable))

Collège des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées (8 voix délibératives)

Présents (7) :

1. M. Régis CHEVALIER, représentant la Chambre d'agriculture de l'Orne
2. M. René LEGELEUX, Représentant la Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de la Mayenne
3. M. Alain DIEU, Représentant la Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de la Sarthe
4. M. Jean HENAFF, représentant Sarthe Nature Environnement
5. M. Daniel GRIVOT, représentant Mayenne Nature Environnement
6. M. Arsène POIRIER, représentant l'association de sauvegarde des Moulins de la Sarthe (ASMR72)
7. M. Alain ANDRE, représentant l'association UFC Que CHOISIR de la Sarthe

Mandat (1)

1. CIVAM AD 72 donne mandat à Sarthe nature Environnement

Collège de l'Etat et de ses établissements publics (7 voix délibératives)

Présents (6) :

1. Mme Maud COURCELAUD, représentant l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
2. Mme VOISIN-JOUANNEAU, représentant la DDT de la Sarthe
3. Mme Anne KIENTZLER, représentant la DDT de la Mayenne
4. Mme Céline BUREAU, représentant la DDT de l'Orne
5. M. Thibaut LARDUINAT, représentant l'Agence Française de Biodiversité
6. M. Louis D'ANGLEVILLE, représentant le CRPF

Mandat (1) :

1. M. le Préfet de la Mayenne donne mandat au représentant de la DDT de la Mayenne

Assistaient également à la réunion

- M. Dominique BOURGAULT, Vice-Président de la CC du Mont des Avaloirs (CCMA)
- Mme Elsa BOISGONTIER, CCMA
- M. Alexis ROBERT, hydrogéologue au Conseil Départemental de la Mayenne
- Mme Morgane BOITARD, Chargée de mission SIG et Analyse territoriale au Syndicat du Bassin de la Sarthe
- M. Eric LE BORGNE, Animateur de la CLE Sarthe Amont au Syndicat du Bassin de la Sarthe

30 voix délibératives (26 membres présents) sur les 59 que compte la commission sont comptabilisées.

La CLE ne peut délibérer sur ses règles de fonctionnement ainsi que sur l'adoption, la modification et la révision du SAGE que si les 2/3 de ses membres sont présents ou représentés (soit 40 membres). (Cf.art.6 du règlement de la CLE du 24/10/2008).

– Convocations en date du 22 juillet 2019 par mail et du 9 septembre par courrier adressées à chaque membre de la CLE–

M. DELPIERRE ouvre la séance et énumère les personnes excusées :

- Le Préfet Coordonnateur de Bassin
- La Chambre d'agriculture de la Sarthe
- La Chambre de Commerce et d'industrie de la Sarthe
- M. le Préfet de la Sarthe
- Le Préfet de la Mayenne
- Mme Annie REMOND
- M. Marcel MORTREAU
- M. Francis LEPINETTE
- Mme Béatrice METAYER
- Mme Florence PAIN,
- M. Bertrand ROBERT
- Le CIVAM AD 72

Ordre du jour n°1

Adoption du précédent compte-rendu de la CLE.

L'ADSPQI avait souhaité suite à la diffusion du projet de Compte-rendu le 1^{er} avril 2019, que soit modifié le nom de M. BARSKY en le remplaçant par DDT 72, afin de respecter les dénominations de l'arrêté de nomination de la CLE

L'ensemble des membres présents adopte le compte-rendu du 14 mars 2019, en prenant en compte la demande de modification de l'ADSPQI

Ordre du jour n°2

Échanges et définition des objectifs de la CLE pour la feuille de route de l'Agence de l'Eau

MAYENNE NATURE ENVIRONNEMENT souhaite que la CLE se mobilise également sur les changements de pratiques en plus des changements de systèmes.

UFC 72 demande à ce que soit mise en place un coût moindre voire gratuit des premiers mètres cube d'eau indispensables à la vie pour les foyers qui réalisent des économies d'eau

M. TOLLOT rappelle que 80 % du prix de l'eau sont des charges fixes et qu'il est de ce fait compliqué d'agir sur les tarifs auprès des abonnés, d'autant qu'il est nécessaire de continuer à renouveler les réseaux pour limiter les fuites et qu'il ne s'agit pas d'un enjeu pour les économies d'eau.

MNE indique qu'il peut exister de grosses consommations d'eau au sein des bâtiments publics et qu'il serait intéressant de travailler sur ce domaine.

M. LENOIR estime que le SAGE et donc la CLE est la plus à-même pour travailler sur l'impact du changement climatique vis-à-vis de la ressource en eau et qu'il est donc important que la CLE vise une telle démarche sur sa feuille de route. Concernant cette étude de type HMUC, il est nécessaire que cette dernière soit neutre et ne puisse être contredite concernant la méthode ou les résultats lorsqu'elle sera terminée.

De nombreux échanges ont eu lieu concernant les pesticides, où se sont mêlés à la fois les questions d'enjeux de santé publique pour les citoyens et la médiatisation qui en est faite et de l'autre côté, les incriminations faites au monde agricole (« green washing »), sans prendre en compte les efforts déjà réalisés.

Chacun des membres sont d'accords sur le fait qu'il est nécessaire que la CLE dispose de données factuelles et scientifiques, de façon à ce qu'elle puisse contrer, atténuer ou acter les dires de chacun.

L'ensemble des membres présents valide la feuille de route proposée :

- 1. En intégrant un travail sur les pratiques agricoles en plus des systèmes*
- 2. En ajoutant l'intérêt de mener des actions de sensibilisation aux économies d'eau auprès des bailleurs sociaux et bâtiments administratifs*
- 3. En demandant qu'elle souhaite disposer d'éléments factuels et scientifiques sur la thématique des pesticides afin de répondre aux sollicitations et/ou aux argumentaires souvent basés sur des ressentis plus que sur des faits.*
- 4. En retirant l'étude qu'elle envisagée sur les plans d'eau sur le bassin de la Bièvre, et de plutôt privilégier une étude quantitative en intégrant le changement climatique*

Ordre du jour n°3

Présentation et définition des indicateurs nécessaires à l'évaluation du SAGE via son tableau de bord

M. DEPIERRE présente Mme Morgane BOITARD, recrutée depuis avril 2019 au Syndicat du bassin de la Sarthe comme chargée de mission Géomatique.

Suite à une présentation de la démarche mise en œuvre au sein du SbS pour améliorer l'efficacité des indicateurs de suivi des SAGE, il est proposé aux membres de la CLE qu'ils émettent leurs desideratas concernant les indicateurs qu'ils souhaiteraient voir renseignés (lors de la séance plénière ou à posteriori) pour le Bassin Sarthe amont.

M. COUSIN et M. TOLLOT ont indiqué concernant l'eau potable qu'il serait opportun de travailler en plus que le prix de l'eau sur des indicateurs comme le rendement des réseaux, leurs taux de renouvellement et la mise en place des périmètres de protection.

Ordre du jour n°4

Présentation des projets de l'appel à projets du Contrat Régional Bassin Versant (CRBV)

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne présente la mutualisation des outils de financement de la Région pays-de-la-Loire (CRBV) et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (CTMA) via un outil qui s'appellera Contrat Territorial Unique (CTU).

Un CTU sera en effet mis en place sur Sarthe amont en 2021. En attendant, il est important de répondre aux maîtres d'ouvrages suite à l'appel à projets mené par la CLE d'avril à juillet pour lancer un 3^{ème} CRRV sur le Bassin Sarthe amont, notamment pour les actions prévues en 2020.

Pour ce faire, à titre exceptionnel, la Région Pays-de-la Loire propose la mise en œuvre à titre exceptionnel d'un CRRV sur une période d'un an en 2020, afin de permettre aux maîtres d'ouvrages locaux de lancer leurs projets. L'ensemble des projets concernés par l'année 2020 a ainsi été présenté en séance plénière, en indiquant que quelques modifications financières pourraient avoir lieu dans les prochains jours afin de présenter un dossier finalisé à la Région pour la première quinzaine de novembre.

L'ensemble des membres présents

- 1. valide la mise en place d'un CRRV d'un an pour l'année 2020, en attendant la mise en place d'un Contrat Territorial Unique entre l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la Région Pays-de-la-Loire pour les années 2021-2023*
- 2. approuve que les actions proposées pour le CRRV 2020 sont en adéquation avec les objectifs du SAGE et les adopte pour le 3^{ème} CRRV.*

Ordre du jour n°5

Retours concernant la mise en œuvre de la gestion coordonnée sur Sarthe amont et le travail d'étude sur la gouvernance GEMAPI

Une présentation de l'avancement de la mise en place de la gestion coordonnée des vannages sur l'axe Sarthe est faite aux membres de la CLE.

M. DELPIERRE indique que cette proposition est pour le moment bien accueillie des propriétaires, mais qu'elle nécessitera quelques temps pour être largement mise en place.

M. DELPIERRE profite de la présence de M. POIRIER pour le remercier pour l'aide qu'il a apporté à la CLE concernant les coordonnées des propriétaires souhaitant se lancer dans cette démarche et sa volonté de s'y engager à titre personnel.

M. POIRIER rappelle la position de l'ASMR72 concernant la continuité écologique et son souhait, à titre personnel, de ne plus s'investir au sein de la CLE. Néanmoins, malgré les désaccords qu'il a pu avoir avec le Président et certains membres de la CLE, il souhaitait « partir » en bon terme et ainsi répondre favorablement à la mise en place de la gestion coordonnée des vannages sur l'axe Sarthe.

Une présentation est ensuite réalisée pour présenter l'accompagnement des services de l'État, de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de la CLE sur l'assistance à mettre en œuvre la gouvernance de la GEMAPI sur la partie Sarthoise, hors Orne Saosnoise.

L'animateur de la CLE indique qu'un rapprochement des intercommunalités mayennaises concernées sera réalisé par les intercommunalités Sarthoises lorsque le projet de gouvernance aura suffisamment avancé.

M. DELPIERRE clôture la séance à 12h05.